Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 13/02/2026
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

CAUDRY

VILLE DE CAUDRY

DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE
CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE
ZEBRES du 19/03/2026 à 10h30 et 15h00 et du 20/03/2026 à 9h15, 10h45 et 15h00.

Décision n° PC2026 - CC005

Le Maire de la Ville de Caudry, Frédéric BRICOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122.22,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment son article R2194-7,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mai 2020 modifiée les 7 septembre et 16 novembre 2020 portant délégation par le Conseil Municipal au Maire de certaines attributions,

Considérant l'organisation de spectacles dans le cadre de la saison culturelle 2025/2026,

Considérant la proposition formulée par la production/compagnie « ZAPOÏ », domiciliée à la Maison des Associations, 84 rue du Faubourg de Paris, 59300 Valenciennes, représentée par Mme Caroline DELAPORTE en qualité de Présidente pour l'organisation de la représentation du spectacle « ZEBRES » le jeudi 19 mars 2026 à 10h30 et 15h00 et le vendredi 20 mars 2026 à 9h15, 10h45 et 15h00 au Théâtre Municipal de Caudry sis Place du Général De Gaulle, 59540 CAUDRY,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le contrat de cession et la fiche technique proposés par la production/compagnie « ZAPOÏ », tels qu'annexés à la décision.

Article 2 : D'approuver le montant global de la prestation s'élevant à 8 307,08 € TTC.

Article 3 : De préciser que, sauf exception formulée dans le contrat, les dépenses annexes (droits divers liés au spectacle, transports, hôtel, restauration, location de matériel scénique, mise à disposition de techniciens du spectacle, et tout élément nécessaire à l'exploitation du spectacle) seront à la charge de la Commune de Caudry.

Article 4 : De faire de la présente décision l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal et de la publier sur le site internet de la Ville de Caudry.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à CAUDRY, le 29 janvier 2026.

Le Maire,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
12 FEV. 2026

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr , dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

Contrat de cession de droit d'exploitation

Entre les soussignés :

Raison sociale : **Zapoï-arts vivants // arts numériques**
Statut : association loi 1901
N° Siret : 438 806 622 00041
Code APE : 9001Z
N° Licence d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2021-005833 ; PLATESV-R-2021-005838
Adresse siège social : Maison des associations, 84 rue du Faubourg de Paris, 59300 Valenciennes
Tél : 03 27 26 50 32 – 06 71 95 30 05
Mail : compagniezapoi@orange.fr
Représenté(e) par Caroline DELAPORTE en qualité de Présidente,

Ci-après dénommé « **LE PRODUCTEUR** »

D'UNE PART,

Et :

VILLE DE CAUDRY
N° Siret : 215 901 398 000 10
Code APE : 8411Z
N° de licences : 1-1115723 ET 3-1000568
N° TVA intracommunautaire : NON ASSUJETTIE
Adresse du siège social : PLACE DU GENERAL DE GAULLE -59540 CAUDRY
Signataire FREDERIC BRICOUT en sa qualité de Maire

Ci-après désigné « **L'ORGANISATEUR** »

D'AUTRE PART,

Pour **5 représentations** du spectacle : ***« ZEBRES ».***

Conception, écriture et mise en en scène : **Stanka Pavlova**
Scénographie et accompagnement : **Denis Bonnetier**
Graphisme : **Magali Dulain**
Musique et chansons : **USMAR**
Interprètes : **Camille Dewaele en alternance avec Mathilde Delval et Cécile Mazéas en alternance avec Clémence Mitaut**
Construction des objets et des marionnettes : **Polina Borisova**
Construction des figures, des objets et des jeux : **Florent Machefer, accompagné par Jérôme Delinte et Yann Hendrickx**
Création lumière et régie : **Gaspard Ray**
Costumes et objets textiles : **Emmanuelle Geoffroy**
Construction du dispositif scénique : **Atelier ARTOM**
Régie lumière et son : **Gaspard Ray en alternance avec Baptiste Cretel ou Matthieu Radot**
Production et administration des tournées : **Pauline Charlier**
Diffusion: **Lucie Ebalard, Bureau *Les envolées***

Spectacle dès **2 ans**
Jauge maximum 130 personnes (enfants et adultes compris)

Le producteur s'est assuré du concours des artistes, dont il est l'employeur, nécessaires à la présentation du spectacle. Il dispose de plus du droit de représentation en France et fournira à l'Organisateur, préalablement à la signature du présent contrat, une photocopie du traité conclu avec le ou les sociétés d'auteurs et / ou d'éditeurs concernant ce spectacle ainsi que le montant exact des droits à verser en cas de régime particulier.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

Article 1 : Objet

Le PRODUCTEUR s'engage à donner le spectacle « **ZEBRES** » **mise en scène par Stanka PAVLOVA** dans les conditions définies ci-après, aux dates et horaires suivants :

- **Jeudi 19 mars 2026 à 10h30 et 15h (2 représentations scolaires)**
- **Vendredi 20 mars 2026 à 9h15, 10h45, 15h (3 représentations scolaires)**

Les représentations auront lieu à : **THEATRE – PLACE DU GENERAL DE GAULLE – 59540 CAUDRY**

Article 2 : Obligations du producteur

Le PRODUCTEUR assumera la responsabilité artistique du spectacle. Il fournira le spectacle entièrement monté, c'est à dire les décors, les costumes, meubles, et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation, dont le PRODUCTEUR assurera le transport aller et retour.
En qualité d'employeur, le PRODUCTEUR assumera les rémunérations de son personnel attaché au spectacle. Il sera responsable des formalités et règlements de ses propres charges sociales et fiscales.

Le PRODUCTEUR s'engagera à fournir à l'ORGANISATEUR les éléments nécessaires à la promotion du spectacle (affiches, …)

Le PRODUCTEUR s'engagera à communiquer à l'ORGANISATEUR toutes les informations techniques nécessaires à la mise en place du spectacle.

LE PRODUCTEUR certifie à L'ORGANISATEUR, qu'à l'issue des représentations prévues au présent contrat, le spectacle aura été représenté plus de 141 fois, au sens défini par l'article 76 ter-annexe 3 du CGI.

Article 3 : Obligations de l'organisateur

L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche, c'est à dire chauffé (si besoin est) et éclairé, avec le personnel nécessaire au démontage des décors, au chargement et déchargement du matériel, au réglage des lumières, à la diffusion du son. Les salaires, indemnités et charges sociales du personnel sont compris dans cette disposition.

L'ORGANISATEUR s'engage à ne pas modifier le lieu du spectacle sans l'accord écrit du PRODUCTEUR.
Il devra se conformer aux exigences formulées dans la **fiche technique** du spectacle jointe au présent contrat (cf. Avenant n°2) et **faisant partie intégrante de ce dernier**.

L'ORGANISATEUR a la charge la déclaration et le paiement des droits d'auteurs : **SACD d'un taux de 12,9%**
Les droits voisins du droit d'auteur et les droits de mise en scène seront à la charge du Producteur.
En matière de publicité et d'information, L'ORGANISATEUR s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le PRODUCTEUR et fera figurer sur toute publication les mentions obligatoires à savoir :
« ZEBRES » est **Une production de la compagnie Zapoï, LAPOPE (Laboratoire Artistique Plateforme Onirique Petite Enfance)**

Avec le soutien : du Ministère de la Culture, la Région des Hauts de France, le Conseil Départemental du Pas de Calais et la Ville de Valenciennes
Coproduction : la MAL de Laon (02)
En partenariat avec : le phénix, scène nationale de Valenciennes, pôle européen de création, le Ballet du Nord – CCN Roubaix Hauts-de-France, l'Espace Athéna de la Ville de Saint Saulve, la Communauté de Communes Sumène Artense, l'Espace Barbara de la Ville de Petite Forêt

Article 4 : Capacité du lieu et invitations

Le nombre de spectateurs admis dans le lieu sera limité à la jauge préalablement définie **130 personnes**.
L'Organisateur fournira **2 invitations** par représentation, professionnelles incluses. La liste sera à transmettre au plus tard 48h à l'avance ; passé ce délai, les places seront débloquées et mises en vente.

FB

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

Article 5 : Le prix du spectacle

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, en contrepartie de l'objet sur présentation de facture :

5 représentations du spectacle ZEBRES : **7 700€ nets de taxes (sept mille sept cents euros nets de taxes)**

TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Article 6 : Modalités de paiement

Le paiement des sommes dues au PRODUCTEUR interviendra par mandat administratif sur présentation de facture et sera effectué à l'issue de la dernière représentation et dans un délai de 30 jours.
La facture sera à déposer sur le Portail Chorus

RIB du PRODUCTEUR :

ZAPOÏ
CREDITCOOP LILLE CENTRE
Domiciliation : BFCC LILLE
RIB : 42559 10000 08003444233 53
Numéro de compte bancaire International (IBAN)
FR76 4255 9100 0008 0034 4423 353
CODE BIC : CCOPFRPPXX

Article 7 : Montage – démontage - répétitions

La présence d'un technicien ou un responsable technique des lieux est indispensable.

Montage prévu le mercredi 18 mars 2026 (horaire à définir) / Démontage prévu à l'issue de la dernière représentation

REGISSEUR GENERAL
Nom : Pierre GRASSART
Tél : 06,78,19,43,69
Mail : regisseur@pole-culturel.caudry.fr

Article 8 : Assurances

Le PRODUCTEUR est tenu pour responsable de la bonne assurance contre tous les risques, y compris lors du transport, de son personnel et de tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.
En cas d'accident du travail impliquant les employés du PRODUCTEUR, celui-ci est tenu d'effectuer les formalités légales.
L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu.

Article 9 : Enregistrement diffusion

En dehors des émissions d'information radiophonique ou télévisée d'une durée de 3 minutes ou plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, des représentations, objet du présent contrat, nécessitera un accord particulier.

Article 10 : Annulation

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas de force majeure.
Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière sur présentation de justificatifs et dans la limite du montant du présent contrat.
Force majeure : A l'exception des cas de force majeure approuvés par la loi, toute annulation d'une représentation provoquée par l'un des deux contractants entraînera, pour la partie défaillante, l'obligation de verser à l'autre une

FB

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

indemnité tenant compte des frais effectivement engagés par cette dernière, sauf il est possible de remettre la représentation à une date ultérieure.
En cas de force majeure, le co-contractant empêché télégraphiera immédiatement à l'autre partie afin de suspendre le contrat, cette dernière se réservant le droit d'y mettre un terme sans indemnité d'aucune sorte.
En cas de désir de reconduction du contrat après cessation des circonstances qui empêchent son exécution, les deux parties se réservent une nouvelle négociation.

Article 11 : Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux territorialement compétents mais seulement après épuisement des vois amiables (conciliation, arbitrage, …)

Article 12 : Documents contractuels
Les éléments constitutifs de la présente convention sont :
Le présent contrat
l'Annexe 1 : frais annexes
l'Annexe 2 : fiche technique

Article 13 : Loi du contrat

Le présent contrat est régi par la loi française.
Le français est la langue faisant foi quant à l'interprétation du présent contrat.

Article 14 : Entrée en vigueur

Le présent contrat entrera en vigueur à dater de sa signature par les deux parties sous les conditions expresses décrites en préambule.

Fait de bonne foi en deux exemplaires,
Le 19/11/2025 à Valenciennes

Signature du Producteur, cachet
Caroline Delaporte, en qualité de présidente
Mention « lu et approuvé »

ZAPOI - Arts vivants & arts numériques

Signature de l'Organisateur, cachet
FREDERIC BRICOUT en sa qualité de Maire
Mention « lu et approuvé »

Lu et approuvé

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

ANNEXE 1 : FRAIS ANNEXES

Entre les soussignés :

Raison sociale : **Zapoï-arts vivants // arts numériques**
Statut : association loi 1901
N° Siret : 438 806 622 00041
Code APE : 9001Z
N° Licence d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2021-005833 ; PLATESV-R-2021-005838
Adresse siège social : Maison des associations, 84 rue du Faubourg de Paris, 59300 Valenciennes
Tél : 03 27 26 50 32 – 06 71 95 30 05
Mail : compagniezapoi@orange.fr
Représenté(e) par Caroline DELAPORTE en qualité de Présidente,
Ci-après dénommé « **LE PRODUCTEUR** »

D'UNE PART

Et :

VILLE DE CAUDRY
N° Siret : 215 901 398 000 10
Code APE : 8411Z
N° de licences : 1-1115723 ET 3-1000568
N° TVA intracommunautaire : NON ASSUJETTIE
Adresse du siège social : PLACE DU GENERAL DE GAULLE -59540 CAUDRY
Signataire FREDERIC BRICOUT en sa qualité de Maire

D'AUTRE PART

L'article 5 du contrat de cession est complété comme suit :

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR, en complément de la présente cession, les frais annexes détaillés ci-dessous sur présentation de facture d'un montant total de **607,08€ nets de taxes (six cent sept euros et huit centimes) soit**

- Forfait déplacement, décor et interprètes maximum et réajusté au réel (comprenant la location d'un véhicule, l'essence et les déplacements des artistes) : **358, 68€**
- Forfait repas – tarif Syndéac soit 12 x 20,70 € (Du mercredi 18 (soir) au vendredi 20 mars (midi)) pour 3 personnes)) : **248, 40€**

L'hébergement durant la présence des 3 personnes de l'équipe sera pris en charge en direct par l'organisateur du mercredi 18 (soir) au vendredi 20 mars (matin) (3 chambres singles).

TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Fait de bonne foi en deux exemplaires,
Le 19/11/2025 à Valenciennes

Signature du Producteur, cachet
Caroline Delaporte, en qualité de présidente
Mention « lu et approuvé »

ZAPOÏ - Arts vivants // arts numériques
59300 Valenciennes
Siret : 438 806 622 00041 APE : 9001Z
Licences : 1-1115723 / 3-1115731
compagniezapoi@orange.fr
www.compagniezapoi.com

Signature de l'Organisateur, cachet
FREDERIC BRICOUT en sa qualité de Maire
Mention « lu et approuvé »
Lu et approuvé

VILLE DE CAUDRY (NORD)

FB

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

ANNEXE 2 : FICHE TECHNIQUE

Entre les soussignés :

Raison sociale : **Zapoï-arts vivants // arts numériques**
Statut : association loi 1901
N° Siret : 438 806 622 00041
Code APE : 9001Z
N° Licence d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-2021-005833 ; PLATESV-R-2021-005838
Adresse siège social : Maison des associations, 84 rue du Faubourg de Paris, 59300 Valenciennes
Tél : 03 27 26 50 32 – 06 71 95 30 05
Mail : compagniezapoi@orange.fr
Représenté(e) par Caroline DELAPORTE en qualité de Présidente,
Ci-après dénommé « **LE PRODUCTEUR** »

D'UNE PART

Et :

VILLE DE CAUDRY
N° Siret : 215 901 398 000 10
Code APE : 8411Z
N° de licences : 1-1115723 ET 3-1000568
N° TVA intracommunautaire : NON ASSUJETTIE
Adresse du siège social : PLACE DU GENERAL DE GAULLE -59540 CAUDRY
Signataire FREDERIC BRICOUT en sa qualité de Maire

D'AUTRE PART

PB

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU



ZÈBRES

à partir de 2 ans

Fiche Technique

Mise à jour du 03 juin 2025

compagnie zapoï

Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat.
Pour tout questionnement concernant une adaptation, n'hésitez pas à nous joindre afin de définir des alternatives.

Équipe

Metteuse en scène :
- Stanka Pavlova +33 (0)6 71 95 30 05 / compagniezapoi@orange.fr

Interprètes (en alternance) :
- Camille Dewaele (danseuse)
- Mathilde Delval (danseuse)
- Cécile Mazéas (comédienne)
- Clémence Mitaut (comédienne)

Régie générale compagnie :
- Matthieu Radot +33 (0)6 86 44 10 46 / technique@compagniezapoi.com

Régie lumière et son (en alternance) :
- Gaspard Ray
- Baptiste Cretel
- Matthieu Radot
- Yuko Ronnel

Scénographe :
- Denis Bonnetier

Administration de tournée :
- Pauline Charlier : +33 (0)6 09 17 80 54 / diffusion@compagniezapoi.com

Diffusion :
- Lucie Ebalard · Bureau Les envolées +33 (0)6 14 37 19 56 / lucie@bureaulesenvolees.com
- Elise-Marie Bontinck · Bureau Les envolées +33 (0)7 78 67 38 77 / élise-marie@bureaulesenvolees.com

Informations relatives au spectacle

Durée

30 minutes de spectacle + Un temps d'échange d'environ 20 minutes

Jauge

100 personnes (accompagnateurs inclus), 150 selon la disposition du lieu (à valider avec la compagnie selon la fiche technique).
Le public doit idéalement se trouver sur un gradin hormis le premier rang qui peut être installé sur des coussins ou banquettes en mousse (la compagnie peut fournir des banquettes en mousse à valider avec nous).

Accès Décors

Accès et parking pour un véhicule utilitaire 12m3 rallongé (Hauteur = 2,8m)
Éviter au plus possible tout escalier (CF dimensions des caisses en Annexes 1).

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

Loge

Prévoir 1 loge chauffée avec impérativement miroirs et douches.

Espace scénique

Dimensions

Ouverture : 9 m
Profondeur : 8 m
Hauteur d'accroche : 5,30 m
Dimensions minimales (O : 8m x P : 7m x H : 4m) pour un espace de jeux de (6m x 5m).

Plateau

Le plateau doit être de préférence en plain-pied au même niveau que le public, plat et sans pente. Il est possible de jouer sur le plateau, si la place le permet.
Il doit être équipé de tapis de danse noir, lavé à l'eau avant chaque représentation et d'un fond noir.
Les velours seront disposés à l'italienne (CF les Annexes).

Scénographie

Le décor est composé de 3 Blocs sur roulettes manipulés par les interprètes sur l'espace de jeux durant toute la représentation.

Lumières

Informations générales

Sans couplage 29 circuits 3Kw (15 au Sol et 14 au Grill)
Avec couplage 20 Circuits 3Kw au minimum (8 au Sol et 12 au Grill)
Si la hauteur est inférieure à 5 m, prévoir des projecteurs Fresnel ou martelé à la place des PC.

Listing du matériel

<u>À fournir par le lieu d'accueil :</u>

- 15x PC 1kW
- 2x Découpes type 613Sx
- 7x Découpes type 614Sx
- 3x PAR64 CP60
- 9x Platines
- 6x Pieds
- 3x Portes Gobo
- Gaff Alu

<u>Fourni par la compagnie :</u>

- 8 Fluos avec leurs pieds et gradateurs
- 2x Pc 500w
- 2x Dalys 861 (prévoir des adaptateurs DMX 5 points si votre installation est en 3 points)
- Un ordinateur et un boitier NOMAD pour la régie (prévoir un adaptateurs DMX 5 points si votre installation est en 3 points)
- 3x Gobos

FB

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

Gélatines :

- L603 : 8x Format Pc / 8x Format Découpe
- L600 : 3x Format PAR
- L161 : 2x Format Pc
- L207 : 1x Format Pc
- L164 : 1x Format Fluo (fournie par la cie)
- L135 : 1x Format Fluo (fournie par la cie)
- L105 : 1x Format Fluo (fournie par la cie)
- L024 : 1x Format Fluo (fournie par la cie)
- L285 : 1x Format Découpe si Découpes LED
- L252 : 3x Format PAR
- #114 : 12x Format Pc
- #132 : 2x 1/2 Format Découpe
- #119 : 6x Format Découpe

Implantation en Annexes 2 et 3

Son

Informations générales

La compagnie utilisera le système de diffusion de la salle. Ce dernier doit être callé et adapté au lieu de représentation.

Listing du matériel

Diffusion :

- 2x Enceintes types Nexo Ps10 avec 1 ou 2x Subs
- 2x Pieds ou sous-perches pour Ps10 - H= 1m75

Retour :

- 2x Enceintes type Nexo Ps10 en wedge

Console :

- Console adaptée au système de diffusion.

La compagnie fournit un ordinateur avec Ableton Live.
Implantation en Annexe 4

Costumes

Lors d'une série de représentations (plus de 3), prévoir une personne et un lave-linge pour l'entretien des costumes. Fiche entretien en Annexe 5

Planning

Prémontage

Un Prémontage est recommandé selon la possibilité du lieu d'accueil. Il réduirait drastiquement le temps de montage (à voir avec la compagnie afin d'établir un planning).

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

Planning

		Durée	Détails	Équipe
Montage	J0 Avec prémontage Plan de feux et diffusion sonore entièrement monté	6h	Montage : 2h Réglages (lumières) : 2h	1 régisseur lumière 1 régisseur polyvalent
			Raccords : 2h	1 régisseur polyvalent
	J-1 Sans prémontage Lieu équipé	8h	Montage : 4h Réglages (lumières) : 2h	1 régisseur lumière 1 régisseur polyvalent
			Raccords : 2h	1 régisseur polyvalent
	J-1 Sans prémontage Avec un grill fixe ou lieu non équipé	10h	Montage : 6h Réglages (lumières) : 2h	1 régisseur lumière 1 régisseur polyvalent
			Raccords : 2h	1 régisseur polyvalent
Représentations		50min	Spectacle : 30 minutes Rencontre : ≈ 20 minutes L'équipe arrive 2 heures avant la représentation. À la 3ème représentations	1 régisseur d'accueil 1 habilleur
Démontage		2h		1 régisseur lumière 1 régisseur polyvalent

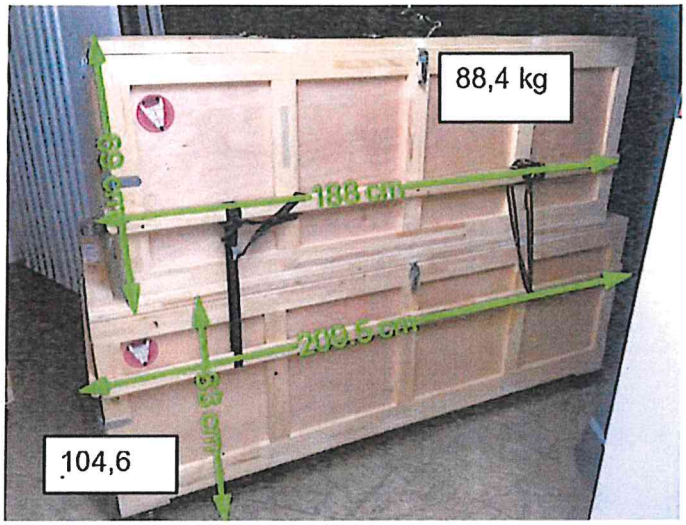
Compagnie Zapoï

Maison des associations – 84, rue du Faubourg de Paris – 59300 Valenciennes
+33 (0)3 27 26 50 32 – compagniezapoi@orange.fr – www.compagniezapoi.com

https://compagniezapoi.com/zebres/

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

Annexe 1 : Dimensions et poids des caisses



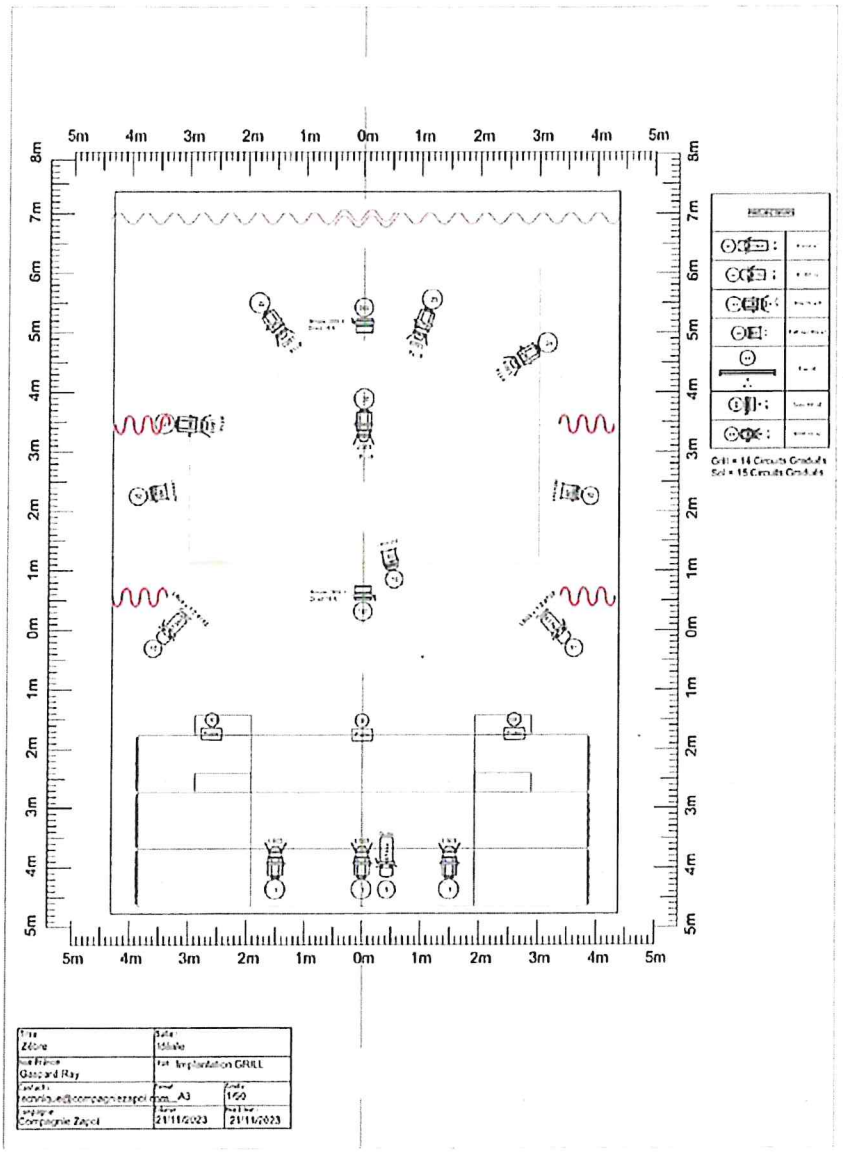






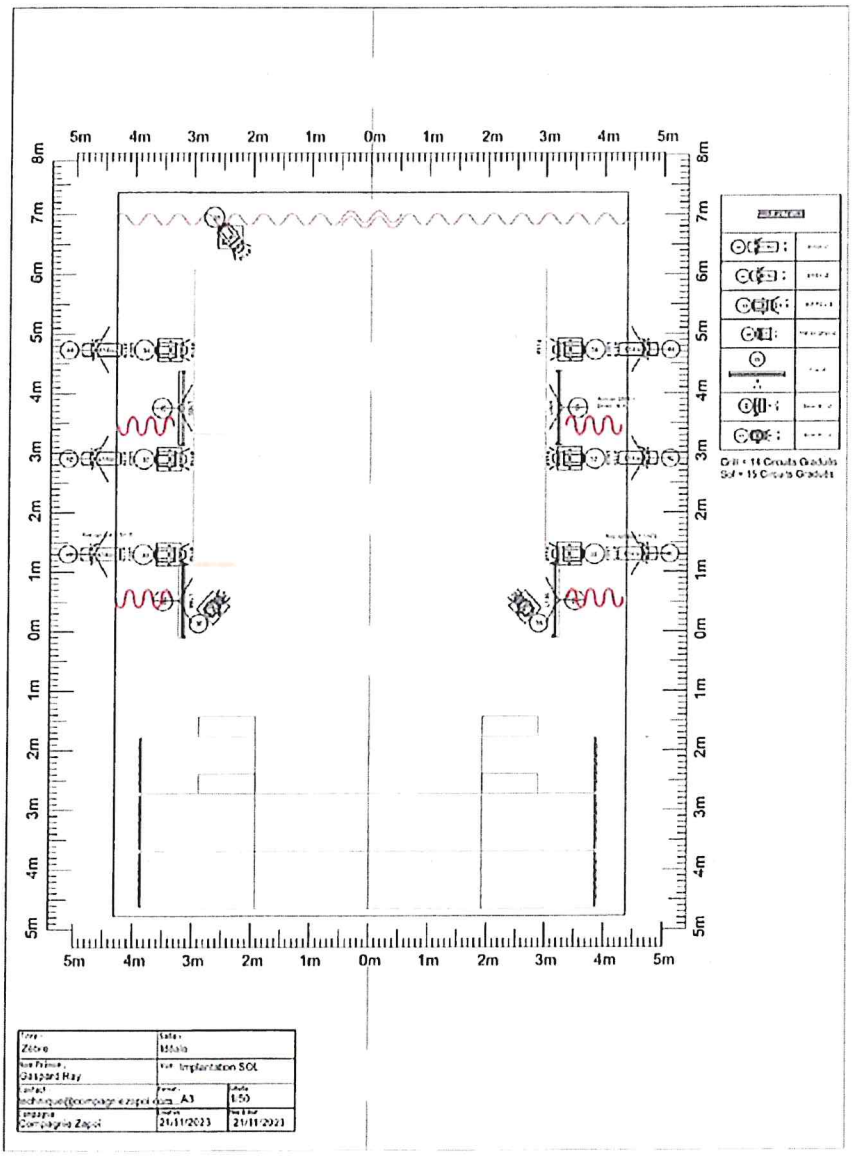
Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

Annexe 2 : Plan de feu grill



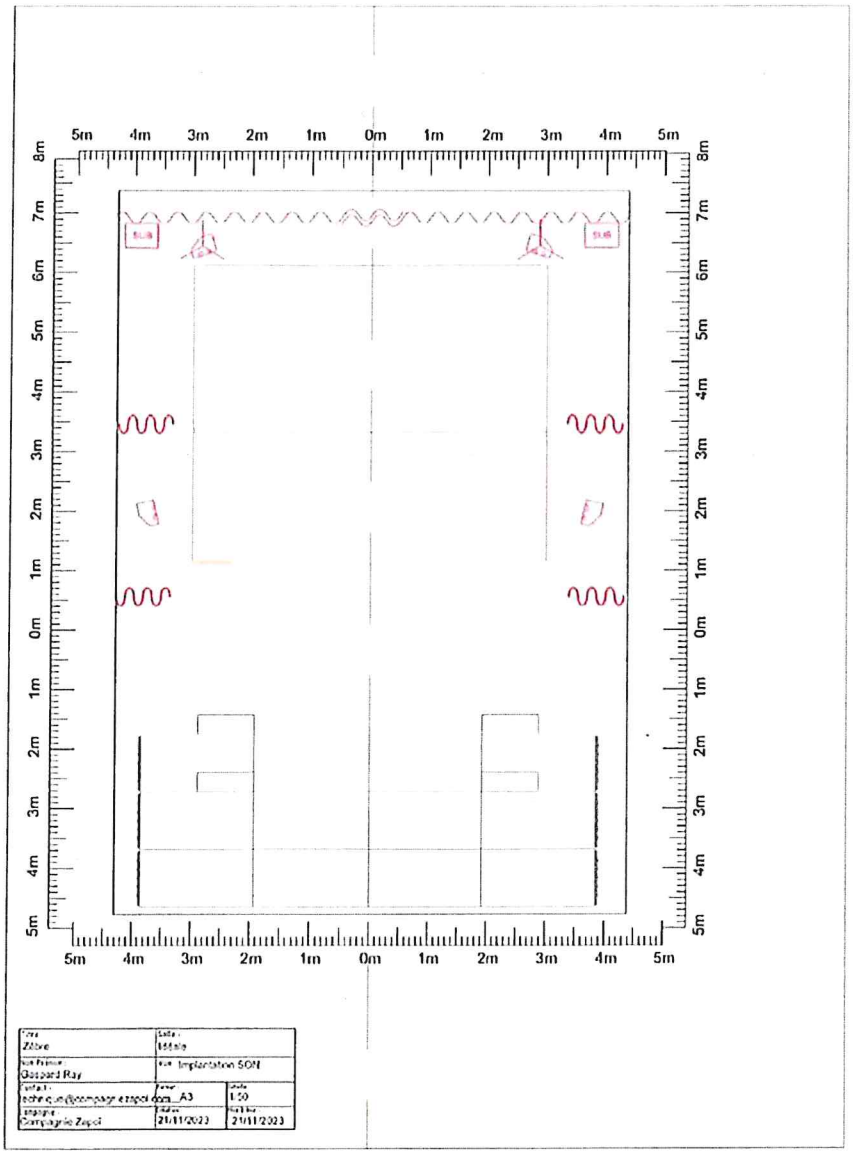
Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

Annexe 3 : Plan de feu sol



Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

Annexe 4 : Implantation son



Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU

Annexe 5 : Fiche d'entretien costumes

Fiche d'entretien

Compagnie Zapoï - Zèbres

technique@compagniezapoi.com

Danseuse - Camille / Mathilde

Description	Lavage	Séchage	Repass...
2 pantalons stretch noir (essorage 600 tours - repassage sur l'envers)			
Guêtres zébrées noir et blanc			
1 paire de mouffle à carreaux noir et blanc			
1 bonnet noir			
Guêtres zébrées noir et blanc			
4 Body (essorage 900 tours)			
Chaussettes			

Pas de lessive en poudre, lessive délicat ou noir en petite quantité ; Repassage sur l'envers

Comédienne - Cécile / Clémence

Description	Lavage	Séchage	Repass...
1 pantalon droit 3/4 noir (essorage 600 tours - repassage sur l'envers)			
1 veste courte noire - repassage sur l'envers)			
1 bonnet blanc			
2 body noir			
Chaussettes noires montante			

Pas de lessive en poudre, lessive délicat ou noir en petite quantité ; Repassage sur l'envers

Fait de bonne foi en deux exemplaires,
Le 19/11/2025 à Valenciennes

Signature du Producteur, cachet
Caroline Delaporte, en qualité de présidente
Mention « lu et approuvé »

Signature de l'Organisateur, cachet
FREDERIC BRICOUT en sa qualité de Maire
Mention « lu et approuvé »

lu et approuvé

VILLE DE CAUDRY (NORD)

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**PC2026_CC005**
Objet :	**Décision de Monsieur le Maire - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle ZEBRES du 19/03/2026 à 10h30 et 15h00 et du 20/03/2026 à 9h15, 10h45 et**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-01-29 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	992 o
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : doc07497420260212144157.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20260129-PC2026_CC005-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 février 2026 à 14h53min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 février 2026 à 14h55min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 février 2026 à 14h55min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 février 2026 à 14h56min10s	Reçu par le MI le 2026-02-12